Une très grave affaire de fraude sur les blés

L'administration des Contributions Indirectes réclame près de cinq millions aux Grands Moulins d'Aire-sur-la-Lys

La plus grande partie de l'audience du tribunal correcti[onn]el de Saint-Omer a été consacrée mercredi aux débats d'une importante affaire de fraude sur les blés.

Deux minotiers et un boulanger étaient inculpés.

Le fisc réclamait des amendes s'élevant au total à la coquette somme de cinq millions de francs.

Les deux minotiers, MM. Paul Martin, 44 ans, actionnaire et gérant des Grands Moulins d'Aire-sur-la-Lys, et Paul Guesnon, 35 ans, employé dans la même affaire avaient à répondre de sept dé[lits].

Le boulanger, M. Février, demeurant à Ruminghem, ne se voyait reprocher lui, qu'un seul délit.

Le 1er août dernier, M. Marcel Lonjou, contrôleur des Contributions Indirectes à Boulogne-sur-Mer, se présentait en compagnie de son collègue, M. Marduel, commis des Contributions Indirectes, aux Grands Moulins d'Aire-sur-la-Lys.

Chargés de veiller à l'application de la loi sur les blés, ces d[eux] fonctionnaires demandèrent à voir la comptabilité de la société.

Les deux gérants, Mme Guesnon et M. Martin, leur répondirent que les pièces comptables étaient précisément chez un comptable étranger à la ville pour contrôle mensuel.

Le 13 août, même situation.

Procès-verbal fut donc dressé contre la Société des Grands Moulins d'Aire-sur-la-Lys. Quelques jours plus tard, le 21 août, la comptabilité n'étant pas encore revenue, nouvelle contravention.

Pour « non représentation de pièces comptables » l'administration des Contribution indirectes réclame donc dans chacun des deux cas, une amende de 500 fr avec paiement du quintuple décime, frais en sus.

Pour le troisième délit : « insuffisance d'emploi de blé de report de la récolte 1935 ». M. Drode et la Société des Grands Moulins de Gournay sont poursuivis.

Me Lamoril, du barreau d'Arras, qui les représente, déclare que M. Drode, malade, se trouve dans l'impossibilité de se déplacer.

Il sollicite donc une remise.

M. Tison substitut qui occupe le siège du ministère public, obtient que M. le docteur Brassart, médecin-légiste, à Arras, soit commis pour examiner le prévenu.

MM. Martin et Guesnon, qui s'étaient retirés dans la salle sont rappelés.

Cette fois, ils sont prévenus d'avoir insuffisamment employés des blés de report pour l'année 1933.

Le délit est situé dans la période qui va du 7 juillet 1934 au 28 janvier 1935. L'insuffisance d'emploi est de 8071 quintaux 59.

L'administration des Contributions Indirectes réclame une amende de 161.431 francs 80, le quintuple décime et les frais.

— Le 3 septembre dernier, et cela fait l'objet de la cinquième inculpation, les deux prévenus ont fait l'objet d'un nouveau procès-verbal pour avoir insuffisamment employé des blés de report pour 1933 et des blés stockés pour 1934.

Pour les blés de report, la période va du 16 juillet 1934 au 29 [aoû]t 1935.

L'insuffisance est de 2.071 quintaux. Pour les blés stockés elle est de 35[illegible] quintaux.

Le fisc réclame 48.524 francs d'amende, le quintuple et les frais.

Une amende de 3 millions 1/2

Vient maintenant la sixième inculpation, la plus importante de toute puisque l'amende réclamée dépasse trois millions.

Le 9 avril dernier, les représentants de l'Administration des Contributions Indirectes découvrirent que les Grands Moulins d'Aire-sur-la-Lys avaient fait environ 90 livraisons irrégulières chez des boulangers de la région.

Ces livraisons étaient faites sans titre de mouvement ou avec un titre de mouvement indiquant une quantité inférieure à celle qui était réellement fournie.

En tout elles se monteraient à 261.464 kilogs de blés écrasé et 174.924 kilogs de farine panifiable.

Au hasard de ces livraisons irrégulières notons que M. B..., boulanger à Salperwick, a reçu 2.500 kg de farine, alors que le titre de mouvement porte 2.000 kg.

Un boulanger de Wizernes a reçu 3.000 kilogs au lieu des 1.500 portés sur le titre.

M. L..., boulanger à Saint-Omer, a reçu 500 kg. au lieu de 1.00, etc.

Les inculpés expliquent ces différences en invoquant qu'il s'agit en partie de récupération d'emballages, donc de bo[u]ts de sacherie.

Ici l'Administration des C.I. réclame une amende de 3.565.000 francs, frais et quintuple décime en sus.

— Le 6 septembre dernier, les représentants de l'Administration découvraient à Ruminghem, un camion des Grands Moulins qui se disposait à décharger, chez M. Février, boulanger, des sacs de farine panifiable.

Le camion contenait 50 sacs. Ces sacs n'étaient ni plombés ni étiquetés. Le conducteur prétendit qu'il ne s'agissait pas de farine panifiable, mais le contraire fut facilement établi.

Les deux inculpés prétendent qu'il s'agit ici d'une erreur des magasiniers.

La farine ne devait pas être panifiable. Une amende de 5.000 francs, quintuple décime et frais en sus est réclamée contre eux

— Un garde champêtre, en gra[nde] tenue est inculpé du huitième délit. Il s'agit de M Février, de Ruminghem.

L'inculpé prétend que ce sont sa femme et ses enfants qui s'occupent de la boulangerie. Propriétaire du fonds, il est néanmoins responsable.

L'administration réclame contre lui une amende de 21.000 fr. et une autre de 4.500 fr. déci[me] et frais en sus, pour avoir reçu, des Grands Moulins d'Aire-sur-la-Lys, sans titre de mouvement, plombs et étiquettes.

Pourquoi ces fausses déclarations ?

On se demandera peut-être quel intérêt pouvaient avoir les meun[ier]s à faire ses fausses déclarations ;

Ils échappaient ainsi à la taxe à la moture et à celle à la production qui s'élève à 4 fr. au quintal.

Les inculpés reconnaissent tous les délits, sauf le sixième.

Ils contestent la matérialité des faits et dans deux cas prétendent qu'il s'agit d'erreurs de leur personnel.

De nombreuses questions sont posées par la défense à M. Lonjou et à son collègue Marduel, qui déposent comme témoins.

L'affaire renvoyée au 8 janvier

M. Tison, substitut, qui occupe le siège du ministère public reprend ensuite l'affaire délit par délit, soutient tous les points de l'accusation et affirme que la mauvaise foi paraît évidente.

Me Lamoril, qui défend les inculpés, demande tout d'abord que M. Georges Guesnon soit relaxé, car il ne peut être rendu responsable des délits n'étant qu'employé des Grands Moulins. C'est sa mère et non lui, qui est seconde gérante.

Le défenseur déclare qu'il développera longuement l'affaire lorsque l'Administration des Contributions Indirectes aura répondu aux questions qu'il va lui p[ose]r par écrit.

Me Leblanc, défenseur de M. Février, ne s'oppose pas au renvoi.

En conséquence, le tribunal décide que l'affaire sera continuée le 8 janvier 1936.

LA SORTIE TRAGIQUE LA NUIT, D'UN BAL PRÈS D'AMIENS

Un jeune ouvrier agricole eut le crâne fracturé d'un coup de bouteille

Une tentative de meurtre a été commise dans la nuit de dimanche à lundi, sur la route nationale de Paris au Tréport entre Nesle-l'Hôpital et Senarpont. Il était environ 2 h. du matin, les frères Neel Maurice, 23 ans et Lucien, 21 ans, ouvriers agricoles, demeurant à Nesle-Normandeuse, reconduisaient à Senarpont une jeune fille avec laquelle ils avaient dansé dans le courant de la soirée au bal Nibes, à Nesles-l'Hôpital.

Le groupe marchait allègrement, lorsque sur la route nationale, trois individus surgirent derrière eux et l'un d'eux brandissant une bouteille, en porta un violent coup à la tête de Maurice Neel. Le malheureux jeune homme s'écroula, cependant que son agresseur et ses complices prenaient la fuite.

Le blessé, qui avait perdu connaissance et qui portait une plaie derrière l'oreille, fut relevé par ses compagnons de route et transporté avec les plus grandes précautions à Senarpont.

Le docteur Totin vint en toute hâte l'examiner. Il releva un enfoncement de la boîte crânienne avec fracture du rocher et fit conduire de toute urgence le blessé sur l'hôpital de Rouen où il fut admis en traitement.

Les trois coupables ont avoué

Les gendarmes d'Oisemont prévenus ouvrirent une enquête. Ils parvinrent à localiser leurs soupçons sur le jeune D... M..., dit B..., 17 ans, ouvrier agricole à Lignières-en-Vireu, Appréhendé et conduit à la caserne d'Oisemont, le jeune homme nia tout d'abord, mais devant les charges accablantes relevées contre lui il dut reconnaître qu'il était l'auteur de l'agression.

Questionné sur les motifs qui l'avaient fait agir il ne voulut tout d'abord rien dire. Finalement, il indiqua qu'il avait agi à l'instigation de deux de ses camarades, les frères Lelong Victor, 20 ans et Victoris, 22 ans, demeurant à Foncaucourt-Hors-Nesle. Ceux-ci furent interrogés. Ils opposèrent les plus vives dénégations Cependant, à force de questions, on parvint à obtenir leurs aveux. Ils reconnurent qu'ils avaient payé à boire à D... pour qu'il assommât le malheureux Neel, celui-ci ayant encouru la jalousie des deux frères parce qu'il avait dansé avec une jeune fille.

D. et les frères Lelong ont été déférés au Parquet d'Amiens. M. Pasteau, juge d'instruction, les a fait écrouer à la prison. L'état de Maurice Neel est très grave, mais on espère le sauver.

UN GRAVE INCENDIE A THUMESNIL

Une femme, restée dans la maison sinistrée, a été victime d'un début d'asphyxie

Mercredi, vers 18 h. 10, un grave incendie s'est déclaré à Thumesnil, 123, rue Pasteur, chez M. Edouard Ricaud, marchand forain.

M Ricaud et sa femme étaient absents et seule la belle-mère du marchand se trouvait dans la maison.

Dans un tas de bois

Pour une raison que l'enquête cherche à établir, le feu a pris dans un tas de bois déposé dans une manière de véranda attenante à la cuisine et au magasin du rez-de-chaussée occupé par M. Ricaud. Le sinistre se propagea avec une rapidité étonnante. L'automobile de M. Ricaud, garée dans la véranda-cour couverte, fut rapidement réduite à néant ou presque Dans le magasin, une quantité notable de marchandises subirent le même sort (tapis, objets divers, articles de bazar, etc.). Enfin, la cuisine reçut également l'indésirable visite des flammes.

Une femme fortement incommodée

Les pompiers de la Caserne Bouvines, aussitôt alertés, arrivèrent immédiatement sur les lieux, sous le commandement du lieutenant Trésert. Après une heure d'efforts, les vaillants sapeurs vinrent à bout du fléau. A 19 heures, tout danger était écarté.

Seulement était restée dans une des pièces de l'appartement, la belle-mère de M. Ricaud. La brave femme, fortement incommodée, fut transportée dans une maison voisine, où le docteur Waterlo, maire de Thumesnil, diagnostiqua un commencement d'asphyxie. Après quelques soins énergiques, la malade était complètement rétablie.

Disons encore que les dégâts — couverts par une assurance — sont assez importants et que c'est M. Calvet, commissaire de police de Fâches-Thumesnil, qui a ouvert l'enquête d'usage.

LE MYSTÈRE RESTE ENTIER SUR LA DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE AU BAS DE LA FALAISE DE SANGATTE

Les gendarmes de Calais ont poursuivi au cours de la journée d'hier leur enquête au sujet de la découverte d'un cadavre, faite au bas de la falaise de Sangatte. Le corps a été déshabillé, et dans les poches on n'a trouvé aucun papier d'identité, mais par contre il y avait un journal du 24 novembre de la région minière, une somme de 3 fr. 80, un briquet non estampillé, deux boîtes contenant une croix de guerre, une médaille de Serbie, une autre de Verdun et encore une autre des Poilus d'Orient. A la main gauche, l'homme portait une alliance dépourvue de toute inscription L'inconnu avait des lunettes à monture d'écaille. Enfin on a trouvé sur lui un gros revolver de marque espagnole, avec une balle non tirée. Il semble âgé de 45 ans environ.

Le cadavre a été examiné à la morgue de Sangatte par le docteur Drujon, qui a relevé des fractures multiples, dont une du bassin qui occasionna la mort après une longue et terrible agonie.

On a établi que l'homme s'était fait servir deux tartines de beurre et un café dans un estaminet. Il demanda s'il pouvait se rendre aux falaises Sur réponse affirmative, il paya son écot et disparut. A 13 h. 30, il était près du monument Latham.

Les recherches continuent. On annonce d'autre part que le Parquet de Boulogne a prescrit l'autopsie qui sera pratiquée ce matin par le docteur Brunel, médecin-légiste.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Chambre des mises en accusation

Auteurs de nombreux cambriolages, perpétrés dans le courant des mois de janvier, février et mars 1935, dans des villas inoccupées à *Wimereux*, *Wissant* et *Ambleteuse*, les nommés André DUFOUR, 38 ans, originaire de *Dunkerque* et sans domicile fixe, et sa femme Odette MONIQUE, âgée de 25 ans, originaire de Paris, ont été renvoyés devant le jury du Pas-de-Calais par la Chambre des mises en accusation.

— L'extradition de Joséphine Empaincourt, une Belge, recherchée par le Parquet de *Charleroi*, pour incendie volontaire et arrêtée à *Marpent*, le 5 novembre dernier, a été ordonnée par la Chambre des mises en accusation.

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU NORD S'EST RÉUNIE HIER

Elle a nommé président M. Demolon

La Commission départementale du Nord s'est réunie à la Préfecture mercredi, à 14 h. 30, sous la présidence de M. Paul Perrier, doyen d'âge.

Étaient présents : MM. Blondé, Brachelet, Cantineau, Crespel, Demolon, Legay, Masson et Perrier, M. Armand-Guillon, préfet du Nord, assiste à la séance La Commission départementale constitue comme suit son bureau : président, M. J. Demolon ; vice-président, M. Louis Masson ; secrétaire, M. Crespel.

Au nom du bureau, M. Demolon en prenant la présidence de la séance, adresse des remerciements à M. Paul Perrier, doyen d'âge et à ses collègues pour la marque de sympathie qu'ils ont bien voulu lui accorder.

La Commission procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance. Elle adopte les résolutions ci-après indiquées.

Acte est donné à M. le Préfet de ses communications relatives :

a) à l'état des centimes départementaux, des produits éventuels, des fonds libres de 1934 et des mandats émis au 31 octobre 1935 ;

b) au compte rendu de l'attribution des subventions attribuées aux divers organismes de secours de chômage.

La Commission, en application de l'article 40 du décret du 10 février 1925 autorise la prolongation de contrats passés en vue de l'exploitation des autobus valenciennois.

Les routes

La Commission prononce la modification des alignements du chemin de grande communication N° 60 dans la traversée de Rosendaël ; le déclassement du chemin vicinal ordinaire N° 3 de la commune d'Armentières. Elle autorise l'acquisition de parcelles de terrains nécessaires à l'élargissement du chemin de grande communication N° 35, au territoire de Sars-et-Rosières, ainsi qu'au redressement du chemin de grande communication N° 68 B, aux territoires de Thun et de Nivelles.

Elle arrête le tarif de conversion en tâches des taxes à acquitter en nature, pour le service des prestations dans la commune de Clary.

Elle approuve les soumissions présentées pour la vente d'arbres provenant de l'ancienne route départementale N° 23 (Route Nationale 342), ainsi que pour la fourniture d'objets mobiliers nécessaires au service vicinal.

La Commission fixe au 18 décembre 1935 la date de l'adjudication des denrées nécessaires aux établissements départementaux d'Esquermes et de Ronchin. Elle approuve le marché proposé pour la fourniture du pain nécessaire au service de l'école pratique d'agriculture de Wagnonville.

Le projet de marché concernant la publication du bulletin départemental de l'enseignement primaire en 1936, est approuvé.

Les œuvres d'assistance

La Commission statue sur des demandes d'admission au bénéfice de l'Assistance médicale gratuite, de l'Assistance aux familles nombreuses et aux vieillards, ainsi que sur une demande d'allocation complémentaire.

M. le docteur Legrand, conseiller général, est désigné pour faire partie de la Commission d'assistance du canton de Douai-Nord en remplacement du regretté Docteur Debève, décédé

La Commission approuve les projets de marché et de contrats ayant pour objet :

le renouvellement de la canalisation d'eau potable de la maison d'arrêt d'Hazebrouck ;

l'aliénation de vieux métaux provenant de la maison d'arrêt et de la caserne de gendarmerie de Dunkerque ;

l'aménagement des installations électriques de l'Institut industriel et la fourniture de matériel électrique destiné à cet établissement, ainsi que l'assurance des élèves contre les accidents ;

la conduite, la surveillance et l'entretien des appareils du chauffage central de la Préfecture.

La Commission se prononce sur l'attribution des revenus d'un don anonyme réservé aux pupilles de l'Assistance publique de l'arrondissement de Cambrai ; sur l'exonération de frais d'entretien d'enfants recueillis momentanément par l'assistance publique et remis depuis lors à leurs familles et sur l'attribution de secours exceptionnels préventifs d'abandon.

La Commission accorde des prêts d'honneur à des étudiants de divers établissements d'enseignement supérieur et statua sur des demandes de transfert de bourses présentées en faveur d'élèves d'établissements d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement secondaire et répartit les crédits destinés à l'entretien de bourses dans les écoles nationales professionnelles, écoles pratiques de commerce et d'industrie ; école pratique d'agriculture de Wagnonville, Ecole technique des mines de Douai, élèves sages-femmes, instituts des sourds-muets et aveugles des deux sexes de Lille et de Ronchin ; école nationale des arts et métiers et école supérieure de commerce et industrie de Lille.

Acte est donné à M. le Préfet de la communication de l'état de situation du fonds des amendes de police correctionnelle. Un secours est accordé à la commune de Bersée pour travaux de construction d'un aqueduc en vue de l'assainissement du hameau du pavé.

Un subside est accordé à la commune de Saint-Jans-Cappel en vue de l'aider dans les dépenses d'acquisition de matériel d'incendie et d'agrès.

Avis favorable est donné à la constitution d'un syndicat ayant pour objet la réalisation d'un projet d'adduction d'eau potable intéressant les communes de Naves et de Cagnoncles.

L'ASSASSIN DE POMMIER ET D'ACHICOURT ÉTAIT A BÉTHUNE LE 1er NOVEMBRE

Le féroce assassin de Pommier et d'Achicourt, Casimir Danquerque, a été vu à Béthune dans un café du boulevard Poincaré.

Il était attablé avec un homme et une femme et, comme la conversation roulait sur les crimes de Pommier et d'Achicourt et que les clients du café exprimaient leur indignation sur de tels forfaits, soudain, Danquerque, dont on ignorait le nom, se leva et dit : « Tel que vous me voyez, j'ai été inquiété à propos de ces affaires. Pendant plusieurs jours, ajouta-t-il, j'ai été interrogé par les inspecteurs de la police mobile. » Et, tirant de sa poche des coupures de journaux et son livret militaire, il fit voir qu'il s'appelait bien Danquerque, livreur de charbon, et qu'il avait bien été soupçonné d'être l'auteur d'un des crimes.

Danquerque, qui avait l'air de se plaindre d'avoir été inquiété, faisait montre d'un fameux culot.

On se demande d'ailleurs pourquoi il était venu à Béthune. Peut-être cherchait-il un nouveau coup à faire ?

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
Le vrai Magazine des Familles
Paraît le Mercredi
16 pages — 25 cent.

ROUBAIX

Bureaux : 46, rue de la Gare (Tél. 301-17) — Dépôt de vente : 86, rue du Collège

Les voleurs de fourrure

Nous avons relaté, hier, les exploits d'un trio de malfaiteurs, deux femmes et un homme, qui ont dévalisé deux marchands de fourrures de la ville, après avoir essuyé un échec chez M. Paurisse, 9, rue du Bois. Il s'agit là de spécialistes recherchés par plusieurs parquets pour de semblables méfaits. A la connaissance de la police, ils opéraient lundi soir, pour la première fois, dans le Nord, car leur passage n'avait pas été jusqu'à présent signalé. Ils ont exercé le plus souvent leur néfaste activité dans les villes importantes de la plupart des départements du centre et du sud de la France. Ils ont, jusqu'à présent, échappé aux recherches de la police grâce à leur grande mobilité et aussi à leur prudence. C'est ainsi qu'ils quittent généralement le lieu de leurs exploits le jour même, et changent souvent de vêtements pour modifier leur signalement.

Ils effectuent leur déplacement en voiture. La rapidité de leur déplacement à Roubaix le prouve : ils sont à 18 h. 30 chez M. Paurisse, rue du Bois, où leur manège est éventé par le commerçant ; on les retrouve à 18 h. 45, rue de l'Epeule, chez M. Delachapelle, où ils subtilisent pour 2.000 francs d'astrakan ; puis, quelques minutes plus tard, chez Mme Mathon, 72, Grande-Rue, où ils font main basse sur un manchon de skungs de 850 francs.

Suivant leur tactique habituelle, ils durent quitter Roubaix le soir même, pour rejoindre soit Lille, soit une autre ville du département. On suppose qu'ils écoulent leur marchandise à Paris.

FOURRURES LA FEMME ÉLÉGANTE S'HABILLE
8 rue de Béthune — LILLE — AU POLE NORD
Nos vêtements ASTRAKAN depuis .... 2.300 f.
LA MAISON DE CONFIANCE
488

Le Renouvellement partiel de la Chambre de Commerce

Les électeurs de la Chambre de Commerce de Roubaix sont convoqués pour dimanche 1er décembre, de 10 à 16 h., sauf dans les communes de Lannoy et de Lys où le scrutin sera ouvert seulement de 10 à 12 heures.

Les candidats, qui se présentent au suffrage de leurs concitoyens, sont des hommes d'affaires connus et parfaitement désignés pour représenter et défendre les intérêts économiques si considérables de notre circonscription.

Sept d'entre eux ont déjà fait partie de la Chambre de Commerce, où ils ont donné des preuves manifestes de leur dévouement, totalement désintéressé, à la chose publique. Tous sont dignes de la confiance des électeurs. Tous remplissent un devoir en acceptant la charge de faire partie de la Chambre de Commerce et de se soustraire ainsi fréquemment à leurs propres affaires pour se dévouer à l'intérêt général.

Leur tâche est lourde et d'autant plus difficile à accomplir dans les circonstances actuelles que le champ d'action où s'exerce l'activité des Chambres de Commerce, finances, impôts, douanes, transports, législation commerciale, législation du travail, réclame d'eux la plus vigilante attention.

Les Chambres de Commerce ont reçu de la loi la mission de présenter au gouvernement les doléances des commerçants et des industriels et de défendre auprès de lui leurs intérêts. Les vœux qu'elles présentent dans ce but seront d'autant plus appréciés des pouvoirs publics que ceux-ci sentiront le corps électoral consulaire davantage groupé autour de ses élus. C'est pourquoi il est indispensable d'apporter à ceux-ci, en des circonstances difficiles, l'appui de très nombreux suffrages qui leur permettront de parler haut et ferme.

Que les électeurs aillent donc porter en masse leurs suffrages, là où ils sont convoqués, aux candidats proposés à leur choix. Il y va de leur intérêt et de celui du pays.

En agissant ainsi, les électeurs donneront aux candidats un précieux encouragement en même temps qu'une marque d'estime et de sympathie, qu'ils méritent à tous égards.

Les bureaux de vote seront installés dans toutes les communes, à la mairie, sauf pour Toufflers, dont les électeurs voteront à la mairie de Lannoy, et pour Anstaing, Gruson et Tressain, dont les électeurs voteront à la mairie de Chéreng.

A Roubaix, il y aura trois bureaux de vote : pour le canton Est : école de garçons, rue Decrême, 321 ; pour le canton Nord : école de filles, rue de l'Ommelet, 127 ; pour le canton Ouest : palais de justice, rue du Grand-Chemin, 45.

Il est nécessaire de rappeler que chaque électeur ne peut voter que pour les candidats de la catégorie à laquelle il appartient et qui est indiquée sur sa carte électorale.

Il existe trois catégorie : la première catégorie intéresse l'industrie et comprend cinq candidats : urne n° 1 ; la deuxième catégorie intéresse le commerce de gros et comprend deux candidats : urne n° 2 ; la troisième catégorie est formée des électeurs du commerce de détail et comprend deux candidats : urne n° 3.

Voici la liste des candidats :

Première catégorie (pour 6 ans). — MM. Emile Toulemonde, filateur de laines peignées, membre sortant ; Edouard Rasson, fabricant de tissus d'ameublement, membre sortant ; Charles Huet, fabricant de lainages, membre sortant ; Léon Delcourt, industries alimentaires, membre sortant ; Albert Ternynck, filateur de laines peignées et fabricant de tissus de laine.

Deuxième catégorie (pour 6 ans). — MM. Henri Scalbert, banquier, membre sortant ; Victor Réquillart, négociant en tissus, membre sortant.

Troisième catégorie. — MM. Jean Dearx, chapelier, membre sortant (pour 6 ans) ; Désiré Vanmansart, papetier (pour 4 ans).

HALLE FLIPO : Vous ne regretterez pas vos achats. Tout est meilleur.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Aujourd'hui jeudi, de 10 à 11 heures, séance de vaccinations gratuites, dans un local du service d'hygiène, 45, rue de Cassel (square Wibaux).

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira à l'hôtel de ville, vendredi 29, à 18 h. 30.

Il examinera 14 communications et propositions de l'administration et 30 rapports de commissions.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES NÉGOCIANTS DE LA PHOTOGRAPHIE

L'assemblée générale de ce Syndicat régional s'est tenue à Lille, au siège, sous la présidence de M. L. FABER, Président.

Le bureau était composé de Messieurs BOURGEOIS, de ROUBAIX, Vice-Président ; ROMAIN, Secrétaire-Général ; DEBOCK, Secrétaire-adjoint ; CROQUEZ, Trésorier, et MAIRESSE, Trésorier-adjoint.

De nombreux négociants en articles photographiques du Nord, Pas-de-Calais et de la Somme assistaient à la réunion au cours de laquelle les questions corporatives furent l'objet de discussions animées.

L'assemblée fut suivie d'un banquet amical servi dans d'un des Salons de l'HOTEL BELLE-VUE et auquel participaient de nombreuses dames.

Plusieurs directeurs ou représentants de fabriques d'appareils et produits photographiques avaient tenu à répondre à l'invitation du Syndicat, lui donnant ainsi une marque de sympathie.

Nous avons noté la présence de MM. ROUX, directeur des Établissements LUMIÈRE ; WILSTON, de la Société KODAK ; René GRIESHABER, de la marque « As de Trèfle » ; PROP, directeur de la Société GEVAERT ; HAFNER, directeur des Établissements VOIGTLANDER ; TRAUB, de la Société ICONTAZEISS.

Signalons encore la présence de MM. CASSETTE, du Syndicat des Photographes ; JONGH - HENNION, de LILLE ; SINGIER, de BÉTHUNE ; CUVELIER, de LENS ; VASSE, de TOURCOING ; SURELLE, de SAINT-OMER ; J. CROMBE et Mme CHARIER, de ROUBAIX, etc...

Le banquet fut suivi d'une soirée au cours de laquelle se produisirent les premières danseuses de nos théâtres municipaux.

AUTO CONTRE VÉLOMOTEUR

Hier, vers 18 heures, à l'angle des rues de la Gare et de l'Hospice, une automobile conduite par Mme D'Halluin, 115, boulevard d'Armentières, a tamponné un vélomoteur piloté par M. Félix Gillet, 61 ans, horloger, professeur à l'école de rééducation des mutilés et demeurant à Tourcoing, 61, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Les deux véhicules se dirigeaient vers la gare, et le vélomoteur fut culbuté par la voiture, qui vint s'arrêter alors que les deux roues de devant se trouvaient engagées sur le trottoir.

Le docteur Faidherbe, mandé aussitôt, visita le blessé, qu'on avait transporté au débit de tabac Tersy. Il constata que M. Gillet portait aux jambes plusieurs contusions n'offrant pas de caractère de gravité.

Le blessé a été reconduit chez lui par Mme D'Halluin.

NOVOL
UNE MINUTE DE SOMMEIL
SOUS PROTOXYDE D'AZOTE
permet extraction sans piqûre et sans douleur
SPÉCIALITÉ DE DENTIERS EN «PLATINOXY»
APPLICATION EXCLUSIVE 93, rue du collège, 93
CLINIQUE DENTAIRE MOUSSALLI ROUBAIX.

L'enquête a été menée par les agents Devogèle et Clément.

Morte dans sa chambre

Hier, on a trouvé, morte dans sa chambre, rue de Lille, impasse des Arts, Mlle Emilienne Fouquet, 40 ans, confectionneuse.

Le docteur Beaugrand, qui a fait les constatations, a conclu à une mort par congestion causée par le froid.

Jus de Raisin CHALLAND
Aliment de régime
Source de joie et de santé

La mort de M. Eugène Matton

Nous signalons d'autre part la mort de M. Eugène Mathon, président du Comité central de la laine.

A la suite de ce douloureux événement, M. Fernand Carissimo, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, nous communique le texte de la lettre qu'il a adressée à MM. les vice-présidents du Comité central de la laine à Paris :

« Roubaix, le 27 novembre 1935.

« MM. les vice-présidents,

» La mort d'Eugène Mathon, qui endeuille Roubaix et l'industrie lainière de France tout entière, sera particulièrement ressentie par le Comité central de la laine, qu'il présidait avec une si grande autorité et auquel il avait voué un tel attachement.

» C'est pourquoi je tiens, dès l'annonce de cette pénible nouvelle, à vous adresser les condoléances de la Chambre de Commerce de Roubaix, en vous priant d'en transmettre l'expression à votre Comité directeur.

» La perte d'un homme comme Eugène Mathon nous fait mesurer à sa grandeur réelle la place qu'il tenait. Sa haute culture, sa vaste intelligence, son expérience, sa sagesse et son sens profond des réalités en avaient fait, pour tous les lainiers de France, un chef, un guide incomparable. Roubaix perd en lui un représentant qui contribuait hautement à son renom. Le Comité central de la laine voit disparaître avec lui un animateur d'une valeur exceptionnelle.

» Votre deuil est aussi notre deuil. C'est pourquoi j'ai tenu à vous dire la part que prend notre compagnie aux regrets du Comité central de la laine, en y joignant le témoignage de mes sentiments personnels profondément attristés. Je vous prie d'agréer, etc... — Le président : Fernand CARISSIMO ».

Jus de Raisin CHALLAND
Aliment de régime
Source de joie et de santé

AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES

La ducasse à pierrots organisée, samedi, en son local, a obtenu le succès habituel. A la table d'honneur, on remarquait M. Albert Pastenackels, vice-président d'honneur de l'Amicale, ainsi que Mme Pastenackels, entourés des membres du conseil d'administration de la société. Remarqué également : MM. Vanrofyneghem père, membre d'honneur ; Pollefeys, président du Cercle Amical Flamand ; MM. les délégués des Evadés de guerre de Roubaix, ainsi que de très nombreux membres de l'Amicale. Avant de se mettre à table, le président demanda aux convives d'observer une minute de silence à la mémoire de Sa Majesté la reine Astrid de Belgique, puis souhaita à toute l'assistance de passer une agréable soirée. Cette petite fête fut réussie en tous points ; la plus franche cordialité ne cesse de régner au cours de la ducasse, et chacun contribua à la gaieté de cette petite réunion.

Sur la fin du repas, le président se fit l'interprète de tous et remercia M. et Mme Pastenackels de leur générosité envers l'Amicale. La soirée se termina ensuite gaiement.

Le Comité rappelle à ses membres que la date de la fête de saint Nicolas reste fixée au 8 décembre, à 16 h., en son local. Les inscriptions seront prises par le secrétaire, le dimanche 1er décembre, en son local, et seront définitivement closes le même jour, à midi. A seule fin d'éviter la trop grande affluence dimanche prochain, une permanence spéciale fonctionnera à cet objet jeudi 27 novembre, au siège, de 10 à 12 h. et de 15 à 19 heures.

Jus de Raisin CHALLAND
Aliment de régime
Source de joie et de santé

INSCRIPTION DES CLASSES 1935-2 ET 1936-1

Le recensement des jeunes gens nés entre le 1er juin 1915 et le 31 mai 1916 aura lieu du 2 au 7 décembre.

Les fils d'étrangers nés pendant cette période et qui désirent être inscrits doivent, préalablement, souscrire une déclaration d'intention de réclamer la nationalité française avant le 1er janvier 1936, faute de quoi leur inscription sera reportée à 21 ou 22 ans. Ils doivent, à cet effet, se présenter à la mairie, bureau militaire, accompagnés de leur père ou de leur représentant légal, et munis du livret de famille de leurs parents.

Oh, moi ! J'achète aux Laines de France, 17 rue Pellart. C'est moins cher. 3518

DE JEUNES BRISEURS DE VITRINES

Ces jours derniers, vers 19 h., un groupe de jeunes gens fut aperçu alors que l'un d'eux tentait, à l'aide d'un diamant, de couper une vitrine chez M. François Delsinne, entrepreneur de peinture, 84, rue Fosse-aux-Chênes.

On réussit à appréhender l'un d'eux, le jeune Richard D..., âgé de 16 ans et demeurant à Tourcoing. Il nia avoir participé à cette affaire, mais reconnut avoir antérieurement déjà coupé des vitrines.

On recherche ses deux complices.

MALADIES DE LA PEAU
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe, Pharm. du Trichon, Rx

Sociétés et Comités

HARMONIE « LES INTIMES ». — Répétition générale au siège, aujourd'hui à 8 h. 15.

CERCLE ARTISTIQUE ROUBAISIEN. — Ce jeudi à 19 h. 30, réunion de Commission. — A 20 h., répétition générale.

CERCLE SYMPHONIQUE DE L'UNION DES MUTILÉS. — Aujourd'hui jeudi, réunion du Comité et de la Commission musicale au siège à 19 heures.

GRANDE HARMONIE. — Ce soir jeudi, à 20 h. 15, répétition générale. — Dimanche 2e audition de Sainte-Cécile à 11 h. 30 en l'église Notre-Dame.

GROUPE ARTISTIQUE JULES-GUESDE. — Ce soir jeudi, répétition de la section artistique. Mise à l'étude d'une petite sélection de « Flup ». Les membres de la Commission sont priés de se trouver à 18 h. 30 au local en vue d'une réunion.

HARMONIE DES ANCIENS SOLDATS. — Vendredi à 20 h. répétition générale obligatoire pour les musiciens.

ORPHÉON DES A.C. ET SOLDATS. — Ce jeudi à 19 h. 30 répétition partielle pour les 1ers et 2e ténors. A 7 h. 45, ensemble du programme de Sainte-Cécile.

CLUB ARTISTIQUE DE L'ÉPEULE. — Ce jeudi à 19 h. poèmes et à 20 h. chants individuels.

SYNDICAT DES MARCHANDS DE CHARBONS DÉTAILLANTS DE ROUBAIX. — Demain vendredi à 19 h., paiement des jetons au siège, Café de la Rotonde.

GROUPEMENTS BELGES. — **Fête Saint-Nicolas** : Dimanche 1er décembre à 16 h. au siège, rue du Collège, 190, grande fête enfantine. Saint-Nicolas fera son entrée à 16 h. pour distribution des jouets et friandises aux enfants inscrits de notre coopérative « le Bien-être des travailleurs ». Les parents sont invités à être présents à l'heure avec leurs enfants.

— 22, RUE DE L'EPEULE, 22 —
MAISON DU VÊTEMENT
(MAISON BLEUE)
Spécialité de Vêtements d'enfants et jeunes gens — Grand choix de Pardessus. PRIX DE FABRIQUE.
6009

CERCLE DES OFFICIERS. — L'assemblée générale de la Fraternelle des combattants roubaisiens qui aura lieu dimanche 1er, au Casino, sera présidée par un officier de réserve, magnifique poilu de la Grande Guerre. Le président du cercle des Officiers serait heureux de voir à ses côtés de nombreux camarades. — D'autre part, il aura une communication à leur faire après la réunion et leur donne rendez-vous à midi au Cercle de l'Industrie.

SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE. — **Infanterie, cavalerie, chars** : M. le capitaine Charles, du 509e R.C.C. de Maubeuge fera samedi 30, à 18 h. 30 à Bellevue, une instruction sur les chars, types anciens et nouveaux, rôles et emploi.

— **D.C.A.** : Dimanche 1er décembre, à 9 h. au fort de Mons-en-Barœul (tramway F.)

— **Génie (S.M.)** — Séance dimanche 1er à 9 h. 30 (lieu fixé prochainement).

— **Toutes armes** : Les gradés de réserve qui désirent faire partie des écoles de perfectionnement sont priés d'apporter leur livret militaire.

LA MEUNERIE - BOULANGERIE D'HEMPEMPONT
a le plaisir de vous informer qu'elle vend son pain au prix de la taxe avec une remise de **deux jetons-ristournes** de 0 fr. 05 au kilog de pain.
Profitez de cet avantage en devenant client de la **Meunerie-Boulangerie d'Hempempont, qui livre à domicile le meilleur pain.** J. DUFERMONT et FILS. Téléph. : N° 12, à Hem.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

CENTRE SPORTIF MUNICIPAL — La Commission de roulement chargée d'établir le calendrier pour le mois de décembre se réunira aujourd'hui jeudi à 19 h. au Centre sportif municipal. Les délégués des clubs sont priés d'être exacts.

GYMNASTIQUE. — **A la Roubaisienne** : L'étude du nouveau préliminaire étant commencée, les gymnastes sont priés d'être assidus aux répétitions. — Dimanche 1er, par suite du 1er concours d'hiver de la Fédération, à Croix, il n'y aura pas d'entraînement à la salle pour les adultes et pupilles.

Le concours de tir permanent aux classements mensuels commencera à partir du 1er décembre. Le stand est chauffé et ouvert de 10 h. à midi. Chaque dimanche, tir-surprise pour les catégories adultes et pupilles.

PRÉPARATION MILITAIRE. — **Comité Régional** : Le 3e cours pour l'obtention du brevet d'aptitude à l'emploi d'infirmier militaire aura lieu le 29 novembre à 18 h. 30, 42, rue du Maréchal-Foch à Roubaix. Le sujet traité sera : « Asepsie, antisepsie, instruments, objets de pansement, stérilisation, préparation d'une salle d'opération ».

NATATION. — **Swimming-Club** : Pour terminer la saison le S.C.R. se rendra dimanche 1er décembre à Dunkerque pour participer à la grande fête de natation organisée par ce club. Sont engagés :

50 m. cadets (inter-clubs) : Hornaert et Delannoy. — 100 m. dos : Englebert. — 100 m. brasse : Debruyne et Losveld. — 150 m. 3 nages : Englebert, Debruyne et Cuvelier. — Relais 5 x 50 m. (interclubs) : Cuvelier, Noireaux, Losveld I, Violette, Losveld II, Pottrain, Gruart, Dupret, Hornaert, Delannoy. En water-polo deux matches opposeront les équipes I et II du Swimming à celles de Dunkerque-Natation dont l'éq. I se classa 2e dans le championnat d'honneur du Nord.

Aujourd'hui, à partir de 19 h. 30, piscine des Bains municipaux, rue des Champs, entraînement.

LE DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE
QUILLET
A DÉMODÉ
TOUS LES OUVRAGES SIMILAIRES
9358

MOTO-CLUB. — **Concours de photographie** Il est rappelé aux amateurs photographes, membres du M.C.N. que la clôture pour l'envoi des épreuves, est conformément au règlement, fixée au 30 novembre. Nous en saurions trop insister pour que les intéressés nous adressent leurs épreuves dans le délai précité au siège du Moto-Club du Nord, 42, rue du Maréchal-Foch à Roubaix.

Avez-vous pensé aux choix des cadeaux qu'en cette saison vous aurez à offrir à vos amis ? C'est toujours une préoccupation agréable, mais combien absorbante.

Profitez de la QUINZAINE DU CIGARE pour aller faire votre choix aux étalages artistiques des débitants de tabacs de la Régie Française. Vous y trouverez certainement, et à des prix abordables, vous, Monsieur, des cigares pour vous-même, vous, Madame, des cigares pour votre mari. 9022

TIR. — **Association Institut Turgot** : Le concours d'Automne organisé entre tous les membres de l'Amicale s'est terminé le 24 novembre et a donné les résultats suivants : Scolaires : Finart A., Passhuys, Trachet A., Bas, Trachet E., Durez. — Juniors : Caster G., Craye, Schmidt, Joseph G. — Adultes : R. Decauchy, G. Demey, C. Decoyère, P. Graver, J. Maeght, R. Denoyelle, Delezenne, J. Dubois, Lesage, H. Denoyelle.

La distribution des prix aura lieu le 1er décembre à 11 h. 15 dans la salle de l'Association. Tous les tireurs sont invités à y assister. — Le stand sera ouvert dimanche de 10 à 11 h. pour les entraînements. Les réclamations pour le concours seront reçues par le Directeur de la section jusque dimanche à 10 heures.

A L'EAU... A L'EAU...
que l'on apprécie la souplesse et la solidité des grosses éponges « GERBY », à 5 francs, de chez Alfred WALRAVENS, 108, rue du Collège, ROUBAIX. T. 330.00.

TIR A L'ARC. — **Fédération de la Petite Arbalète** : Résultats des concours du 17 novembre. — Adresse : 1er Dubois F. ; 2e Sablembier ; 3e Banquart L. ; Delsoir ; Petit J, Strobe H., Lefebvre E., Devogelaere A., Lefebvre Arthur, Julieu I.

Chance : 1er et 2e Demarch ; 3e Corbeau, Bas nombre : Lamarque J., Lefort Marcel, Lefebvre Maurice, Lefebvre Arthur ; Stienne Oscar ; Florin Louis ; Dubois Emile.

UNE FUITE RUINEUSE POUR UN PROPRIÉTAIRE

Un industriel qui possède plusieurs immeubles dans la banlieue parisienne avait pris la sage précaution, pour parer à toutes les éventualités, de munir chacune de ses concierges d'un boîtier électrique sans spécifier tout d'abord la marque de la pile qu'il convenait d'adopter. Il vient de s'apercevoir que l'utilisation exclusive des piles Inoxodes Wonder lui avait permis de réaliser très rapidement à cet égard de sensibles économies. La pile Inoxode Wonder ne s'use que lorsqu'on s'en sert.

ETAT CIVIL

Naissances. — René Péret, boulevard de Metz, 111 ; Claude Leduc, rue Lavoisier, 23 ; Christian Delmotte, rue Bernard Palissy, 16.

Décès. — Julie Paux, épouse Pollet, 50 ans, rue Duguesclin, 18 ; Constant Masure, 80 ans, rue de Maubeuge, Fort Loridan, 1 ; Louis Delerue, 65 ans, rue du Vieil Abreuvoir, 33 bis ; Eugénie Leroy, Vve Jovenau, 62 ans, rue Monge, 104 ; Emilienne Fouquet, 40 ans, rue de Lille, 107, impasse des Arts, 2.

FUNÉRAILLES

Nous apprenons la mort de M. Victor HIGUET, Maître de Forges, décédé à Hautmont, le 26 novembre. Les funérailles auront lieu samedi 30 novembre, en l'église paroissiale d'Hautmont, à 11 h. précises.

Pompes Funèbres Générales Maubeuge, tél. 2.33.

WATTRELOS

Le Conseil municipal après avoir examiné les questions d'ordre administratif a voté un crédit de 25.000 fr. pour les chômeurs

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie mardi 26 novembre, à 19 h., sous la présidence de M. Florimond Lecomte, adjoint.

25 conseillers étaient présents. M. Carpentier est élu secrétaire.

Listes électorales pour 1936. — Le Conseil désigne M. Georges Duthoit, délégué de la section du canton Nord, et M. César Deldalle, délégué de la section du canton Est pour la révision des listes électorales ade 1936. Pour les commissions de jugement sont désignés : MM. Louis Dornier et Théophile Delannoy pour le canton Nord ; Henri Bruyneel et Florimond Vreck pour le canton Est.

Classificateurs. — Le Conseil dresse la liste des personnes susceptibles de remplir pour 1936 les fonctions de classificateurs pour la révision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties.

Ecoles. — L'école de filles de la rue de Tourcoing compte actuellement 249 élèves, effectif trop élevé pour permettre le bon fonctionnement des cinq classes existantes. Le Conseil sollicite la création d'une sixième classe (5e emploi d'adjointe) et prend l'engagement d'inscrire au budget de la ville les dépenses obligatoires qui incombent à la commune du fait de cette création.

Ecole. — Le Conseil propose de fixer au 1er mai (Fête du Travail) et au 22 juin (Lundi de la ducasse) les deux jours de congés mobiles des écoles de Wattrelos, pendant l'année scolaire 1935-1936.

Taxe sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties. — Le Conseil décide de maintenir à 4 % le taux de la taxe communale sur le revenu net des propriétés bâties et non bâties, approuvé par arrêté de M. le Préfet en date du 3 décembre 1930.

Régime des retraites des salariés communaux. — Le Conseil autorise le Receveur municipal à encaisser et à placer en rentes sur l'Etat, le montant des versements effectués à capital réservé sur le livret de la Caisse nationale des retraites d'un salarié communal décédé.

Jardins ouvriers. — Le renouvellement pour 1936 des locations des jardins ouvriers établis sur les terrains communaux aux mêmes conditions que les années précédentes, c'est-à-dire à raison de dix francs par jardin et par an, est décidé par le Conseil.

Fournitures d'imprimés. — Le Conseil décide le renouvellement du marché passé avec l'Imprimerie Ouvrière de Lille, pour les fournitures d'imprimés aux services municipaux en 1936, moyennant un rabais de 6 % sur les prix portés à l'Etat-série de prix annexé.

Sociétés de gymnastique. — La société « Les Pupilles de l'Humanité » a créé une section féminine de gymnastique qui prête son concours très apprécié par la population à toutes les fêtes publiques. En vue de mettre cette société sur le même pied que les deux autres sociétés de gymnastique de la ville, le Conseil décide de porter la subvention annuelle à la somme de 1.200 fr. à partir du 1er janvier 1936.

Enfants assistés. — Le Conseil vote un crédit complémentaire de 19.077 fr. en vue de solder le contingent de la commune dans les dépenses du service des enfants assistés pour l'année 1934.

Corbeilles à papiers. — Le Conseil autorise le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Société Française « P.M.G. » dont le siège est à Roubaix pour le placement de cinq nouvelles corbeilles, placées aux endroits désignés